

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2026**PROCÈS VERBAL**

Le mercredi 22 juillet 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de Crespian, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Mme Céline FARRÉ, Maire.**

Présents : Céline FARRÉ, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Nicolas WISNIEWSKI, Anaïs CASIMIR-DURAND, Tony LAUVERGNE, Françoise BIAGINI, Lionel CABROLIER, Gilles DUTRONC, Françoise BOUZANQUET et Marjorie COLAS

Absents : Sophie BERETTA ayant donné procuration à Nicolas WISNIEWSKI
Arnaud SAUVAIRE ayant donné procuration à Céline FARRÉ
Stéphanie MELLAREDE ayant donné procuration à Nathalie CUOZZO
Raphael MATHEVET

Secrétaire de séance : Nathalie CUOZZO

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2026**

Mme la Maire indique que le procès-verbal de la séance du 9 juin 2026 a été transmis préalablement par voie électronique. Ne faisant l'objet d'aucune observation, le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité** (13 voix Pour).

- **Désignation de la secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé de désigner un secrétaire de séance parmi les membres de l'assemblée pour rédiger le procès-verbal. Madame la Maire propose la candidature de Mme Nathalie CUOZZO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne Mme Nathalie CUOZZO, 2nde adjointe au maire, en qualité de secrétaire de séance pour la réunion du 22 Juillet 2026.

DÉLIBÉRATION N° 1 : Projet d'aménagement de la Forêt communale de Crespian (2025-2044)

Mme la Maire expose le document de prescriptions forestières élaboré par l'Office National des Forêts (ONF) pour la période 2025-2044 sur les 12,12 hectares de forêt communale situés dans le massif du Bois des Lens (art. L. 212-3 du Code forestier).

- **Enjeux :** Écologiques (ZNIEFF, présence du Lézard ocellé, Pie-grièche à tête rousse, bats/chiroptères) et de sécurité (aléa incendie très élevé, absence de DFCI propre).
- **Orientation :** Classement en « Hors Sylviculture avec intervention » (HSY). Aucune exploitation commerciale n'est prévue, hormis des coupes sanitaires et le maintien des limites.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Émet un avis favorable sur le projet d'aménagement ONF 2025-2044.
2. Autorise Mme la Maire à signer tous les actes afférents.

- **Vote : Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0 (Adopté à l'unanimité)**

DÉLIBÉRATION N° 2 : Location de l'appartement communal

Suite au congé déposé le 3 juillet 2026 par l'actuelle locataire (départ effectif au 1er août 2026), le Conseil Municipal procède à l'étude des candidatures pour la relocation de l'appartement situé au-dessus de la Mairie.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Prend acte du départ de Mme Justine TROCHARD au 01/08/2026.
2. Autorise Mme la Maire à signer le bail d'habitation et ses annexes.

- **Vote : Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0 (Adopté à l'unanimité)**

DÉLIBÉRATION N° 3 : Retraits et nouvelles délibérations

Sur observation de M. le Préfet du Gard au titre du contrôle de légalité et pour mise en conformité :

- **a. Indemnités de fonction des adjoints :**
 - *Motif* : Ajout obligatoire du tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités des élus (art. L. 2123-20-1 du CGCT).
 - *Décision* : Retrait de la délibération n° 2026/0008 et adoption de la nouvelle délibération intégrant le tableau récapitulatif.
 - *Vote* : Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0 **(Adopté à l'unanimité)**
- **b. Commissions communales :**
 - *Motif* : Actualisation de la composition des commissions suite aux derniers ajustements (correction de la présence des membres non-élus/extérieurs qui ne votent pas et ajustements : demande de Charlotte Petit Soubeiran pour participer à la commission Jeunesse, révision des commissions listes électorales et risque incendie).
 - *Décision* : reportée au prochain conseil
- **c. Délégations d'attributions à Madame la Maire :**
 - *Motif* : Précision des conditions d'exercice et des plafonds (demande d'urbanisme 27°, préemption/subventions 15°, 21°, 22°, 26°, et fixation du seuil des créances irrécouvrables en non-valeur à un montant inférieur à 200 €).
 - *Décision* : Retrait de la délibération n° 2026/0026 et adoption de la nouvelle délibération avec les précisions requises.
 - *Vote* : Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0 **(Adopté à l'unanimité)**

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1. **Plan Communal de Sauvegarde (PCS) / Risque Incendie :**
 - **URGENT** : Un mail va être adressé à l'ensemble des référents du PCS. En cas d'incendie et de déclenchement du PCS, le point de regroupement s'effectuera en Mairie afin d'identifier immédiatement les personnes à prévenir et gérer la situation.

2. Accueil Petite Enfance :

- La crèche itinérante de la CCPS (« Titou l'escargot ») projette de faire un accueil sur Crespian à partir du mois de septembre. Une convention entre la commune et la CCPS sera signée prochainement.

3. Voirie et Sécurité :

- Reconstitution/re-chiffage des tarifs des « dos d'âne » pour le ralentissement sur la route de Cannes.
- Relance de l'entreprise chargée de l'installation de la barrière de sécurité pour la descente du City-stade.
- Un projet concernant la création d'un muret au niveau du City-stade a été présenté à Calade, chantier de réinsertion.
- Travaux d'aménagement : Calade débutera les travaux des murets du cimetière à la fin du mois d'août.

4. Vie locale et Nuisances :

- Le Conseil Municipal s'interroge sur l'installation de la consigne Vinted.
- Signalement de fortes odeurs désagréables gênant les administrés résidant à proximité de la STEP (Station d'Épuration). Vérification à prévoir concernant le poste de relevage du chemin du Moulin à Huile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20h00**.

**La Maire,
Céline FARRÉ**



**La Secrétaire de séance,
Nathalie CUOZZO**

